

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	28.03.2024	D1235	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

D E C I S I O N

par délégation du
Conseil Communautaire

OBJET	MEDIATHEQUE DE FLERS AGGLO PLAN NATIONAL DE SIGNALEMENT DES MANUSCRITS CONSERVATION DU FONDS PATRIMONIAL
--------------	---

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2023-994 du 12 octobre 2023, reçue en sous-préfecture le 17 octobre suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 23,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	28 MARS 2024
Date de mise en ligne sur le site internet	28 MARS 2024

A l'invitation de la DRAC, les bibliothèques de Normandie peuvent participer au Plan national de signalement des manuscrits, des archives et des livres anciens lancé par le ministère de la Culture en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France. L'association régionale Normandie Livre et Lecture, agence de coopération des métiers du livre en Normandie, est chargée de la mise en œuvre et de l'organisation de ce plan de description pour la région Normandie.

Le signalement est l'ensemble des mesures mises en œuvre pour porter à la connaissance du public l'existence de fonds dans les bibliothèques, et en faciliter l'accès et/ou la diffusion. Concrètement, le signalement nécessite un catalogage plus ou moins détaillé, un versement des notices informatiques ainsi générées dans des catalogues et un accès le plus large possible à ces catalogues (en ligne le plus souvent).

La médiathèque de Flers bénéficie régulièrement de l'aide et des conseils de Normandie Livre et Lecture sur les questions de conservation, de catalogage et de signalement de ses collections.

Dans le cadre de cet accompagnement, Flers Agglo pourrait participer au Plan national de signalement.

En effet, sur 4 000 imprimés appartenant au fonds ancien antérieur à 1810, seuls 1 168 documents sont déjà catalogués. Le plan national de signalement permettrait de signaler et de verser les imprimés restants au Catalogue Collectif de France.

Le financement de cette mission est pris en charge par le ministère de la Culture (via la DRAC de Normandie) et Normandie Livre et Lecture dans le cadre d'un appel à projet à hauteur de 80 %. La durée de la mission a été estimée à 5 mois de travail, soit un coût total de 19.250 €, et donc un reste à charge pour Flers Agglo de 3.850 €.

Le Président décide :

1- D'INSCRIRE au budget 2024 la somme correspondant à la part de Flers Agglo dans le projet.

2 - DE SIGNER toutes pièces relatives à ce dossier.

Le Président,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20240328-D1235-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2024
Publication : 28/03/2024